

S.A.S.U "A DEUX MAINS"

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

au capital de 500 euros

Siège social: 13, Avenue de La Têt 66430 BOMPAS

RCS PERPIGNAN: 953 634 086

**PROCES VERBAL DE DECISION DU PRESIDENT RELATIF AU TRANSFERT DE SIEGE
SOCIAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX ET LE DEUX AVRIL A 16H00,

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 4 des statuts de la SASU « A DEUX MAINS », société par actions simplifiée au capital de 500 € dont le siège social est sis 13, Avenue de la Têt, 66430 BOMPASS, immatriculée au RCS de Perpignan sous le numéro 953 634 086, et en sa qualité de Président de ladite société, Monsieur Michel CUGULLERE a pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts ;

En découle les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Le Président décide du transfert du siège à l'adresse suivante :

- **7, rue Charles PEGUY 66430 BOMPAS.**

Cette décision est définitivement adoptée

DEUXIEME DECISION

Le Président décide en conséquence du transfert du siège social de modifier l'article 4 des statuts par insertion de la mention suivante.

« ARTICLE 4- SIEGE SOCIAL

« Par décision du 2 avril 2026, le Président a décidé du transfert du siège social sis initialement , 13 Avenue de la Têt 66430 BOMPAS.

Le siège social est fixé sis 7 Rue Charles PEGUY 66430 BOMPAS.»

Cette décision est définitivement adoptée

TROISIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus

Cette décision est définitivement adoptée

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président

Michel CUGULLERE

Président

